



Durée de vie des équipements de sécurité antichute

tractel®

EPI textiles – EPI mécaniques – Antichutes à rappel automatique – Lignes de vie

Durée de vie des équipements de sécurité antichute Tractel®

Depuis 2017, Tractel® n'indique plus de durée de vie sur ses équipements antichute.

En effet, les équipements de protection individuelle (EPI) Tractel® peuvent être utilisés, sous réserve qu'à compter de leur date de fabrication ils fassent l'objet :

- D'une utilisation normale dans le respect des préconisations d'utilisation de leur notice
- D'un examen périodique qui doit être réalisé au minimum 1 fois par an par un technicien habilité et compétent. A l'issue de ce examen périodique, l'EPI doit être déclaré par écrit apte à sa remise en service
- Du strict respect des conditions de stockage et de transport mentionnés dans la notice

Sont concernés* :

- Les **EPI textiles** Tractel® comme les harnais, longes, cordes et absorbeurs
- Les **EPI mécaniques** Tractel® comme les antichutes stopcable et stopfor™
- Les **antichutes à rappel automatiques** blocfor™
- Les **lignes de vie** Tractel®



* Se référer à la notice d'utilisation fournie avec votre produit lors de son achat.

▪ Réduction de la vie due aux conditions environnementales

La durée de vie du produit peut être réduite par des impuretés, peintures et solvants, dégradation par les UV, etc.

La personne compétente effectuant l'inspection et l'utilisateur effectuant les contrôles avant utilisation doivent s'assurer que le produit est sûr pour l'utilisation.

▪ Chute

Si le produit a été utilisé pour stopper une chute, il doit être réformé.

TRACTEL SAS

Siège social :

RD619, Saint-Hilaire-Sous-Romilly
BP38 - F - 10102 ROMILLY SUR
SEINE Cedex

Tel : +33 3 25 21 07 00

Fax : +33 3 25 21 07 11



Bureau Région Parisienne :

6 av. du Professeur André
Lemierre
75020 PARIS

Tel : +33 1 48 58 91 32

Fax : +33 1 48 58 19 95

Email : info.tsas@tractel.com